

fonctionnaires de Rouyn ont visité certains presbytères.

2. Ces fonctionnaires ont le pouvoir de rejeter ou de réduire les demandes de déduction au titre des dons de charité, lorsqu'ils ont des raisons de croire que les dons n'ont pas été réellement effectués jusqu'à concurrence des montants réclamés. Les contribuables ont le droit statutaire d'interjeter appel, lorsqu'ils sont d'avis que les rejets ne sont pas justifiés.

(Traduction)

ROUYN (P.Q.)—RÉCLAMATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE ET PERSONNES PLACÉES

Question n° 839—L'hon. M. Martineau:

1. Combien de demandes de prestations d'assurance-chômage ont été adressées au bureau de la Commission d'assurance-chômage à Rouyn, depuis le 21 avril 1963?

2. Combien de demandes ont été approuvées?

3. Combien de personnes se sont inscrites au bureau de placement de Rouyn depuis le 21 avril 1963?

4. Combien de personnes ainsi inscrites ont été placées depuis le 21 avril 1963?

M. Byrne: 1. 3,190 (Nota): On ne dispose que de chiffres mensuels relativement aux réclamations présentées et approuvées. Il s'agit, par conséquent, des chiffres d'avril et mai, car on n'a pas encore reçu ceux du mois de juin.

2. 2,634. Voir Nota ci-dessus.

3. Ces données ne sont disponibles que mensuellement. Le nombre total des personnes inscrites au bureau de placement de Rouyn s'élevait à 2,133 en avril et à 1,402 en mai 1963.

4. On ne peut savoir combien des personnes mentionnées à (3) ont obtenu un emploi; cependant, le bureau de placement de Rouyn a trouvé un emploi à 397 personnes au mois d'avril, et à 685 au mois de mai.

QUÉBEC—INSPECTION FÉDÉRALE DES VIANDES

Question n° 842—M. Laprise:

1. Le ministère de la Santé de la province de Québec a-t-il invité le gouvernement fédéral à assumer, dans cette province, la responsabilité de l'inspection de la viande destinée à la consommation humaine?

2. Quelle est la position du Gouvernement à cet égard?

M. Haidasz: 1. La province de Québec n'a pas demandé au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social d'assumer la responsabilité provinciale de l'inspection de la viande.

2. La direction des aliments et drogues du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social fait l'inspection des abattoirs, sauf de ceux qui relèvent du ministère fédéral de l'Agriculture, afin de se rendre compte des

[L'hon. M. Garland.]

conditions hygiéniques dans lesquelles la viande est conditionnée. La direction n'inspecte pas les animaux avant ni après l'abattage; ces inspections sont effectuées par les municipalités, les provinces et le ministère fédéral de l'Agriculture.

REVENDEICATIONS DU CANADA À L'ARCHIPEL DE L'ARCTIQUE

Question n° 843—M. Groos:

1. Sur quoi se fondent les revendications du Canada quant à la souveraineté des îles de l'archipel de l'Arctique?

2. Les États-Unis et l'Union soviétique admettent-ils ces revendications?

M. Stewart: 1. La souveraineté du Canada sur ces régions de l'Arctique a été établie surtout par une occupation réelle et continue depuis 1870, alors que le Canada a succédé à la Grande-Bretagne et commencé à administrer les régions canadiennes de l'Arctique. Cette souveraineté n'a jamais été mise en doute, sauf un différend avec la Norvège au sujet des îles Everdrup, en 1930, différend qui a été réglé par la suite en faveur du Canada.

On signale la déclaration faite par le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales au comité spécial de la Chambre des communes sur les prévisions budgétaires le 23 mars 1955. On le trouvera à la page 447 du compte rendu des délibérations du comité spécial.

2. Le 10 mars 1959, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré comme en fait foi la page 1904 du Hansard, en réponse à une question analogue posée à la Chambre des communes par le député d'Assiniboia, M. Argue:

Un examen des dossiers du ministère n'a révélé l'existence d'aucun différend depuis 1900 entre le Canada et soit l'Union des républiques socialistes soviétiques, soit les États-Unis au sujet de la propriété de quelque partie de l'Arctique canadien.

La situation n'a pas changé depuis mars 1959.

VENTE DE CHÈQUES DE VOYAGE

Question n° 844—M. Thompson:

1. Combien de sociétés (autres que les banques) font le commerce des chèques de voyage au Canada?

2. Quelle surveillance le gouvernement fédéral exerce-t-il sur l'émission des chèques de voyage par des institutions non bancaires?

M. Benson: 1. Le gouvernement fédéral ne possède aucun renseignement au sujet des sociétés (autres que les banques) qui s'intéressent à l'émission et à la vente de chèques de voyage au Canada.

2. Aucune.